



Elections législatives 11 et 18 juin 2017

1^{ère} Circonscription 44 - Nantes Orvault Sautron

Blandine KRYSMANN

www.blandine.krysmann.fr

Nantes, le 6 juin 2017

Madame, Monsieur

Je vous remercie de m'avoir interrogée, vous trouverez ci-après mes réponses aux 12 questions.

1- Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Oui, je suis convaincue que la formation par apprentissage est une chance pour l'employabilité, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et une richesse pour les entreprises, je suis favorable au maintien des spécificités du contrat d'apprentissage. Il faut aussi se pencher sur l'accompagnement éducatif et social pour qu'il ne pèse pas sur les maitres d'apprentissage.

2- Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Pour les entreprises, il faut de la stabilité fiscale et réglementaire. Impossible de se projeter quand les règles changent constamment.

L'un de mes principaux engagements porte sur la réduction de la pression fiscale sur les entreprises, notamment les TPE/PME et donc les entreprises artisanales. Les entreprises artisanales doivent pouvoir embaucher des salariés qualifiés sans être contraintes par le poids de l'administration et par la surenchère des normes.

Je propose de supprimer tous les dispositifs d'allègements de charges ; en contrepartie les entreprises verront leurs cotisations sociales baisser à due proportion et retrouveront de la lisibilité et des marges pour investir et soutenir les salaires.

3- Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ? Vous engagez vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Avant d'être formatrice et consultante dans le secteur social, j'ai été responsable de la formation du personnel et d'un centre de formation pour les 16-25 ans, je mesure les enjeux liés à la VAE et suis favorable à sa simplification académique pour laisser une place prépondérantes aux savoir-faire techniques. La loi El Khomri qui a réduit la durée d'expérience professionnelle minimale de 3 à 1 an ne me semble pas pertinente en ce sens.

4- Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Je suis aujourd'hui auto entrepreneur. Pour en avoir échangé avec d'autres, je suis convaincue de l'utilité d'un tel dispositif. Par contre, j'ai bien conscience de la concurrence déloyale que cela peut engendrer dans certaines conditions.

Plutôt qu'un alignement sur les micro- sociaux, que je n'exclue pas, je souhaiterais qu'on étudie pour les indépendants le fait d'attacher les droits (socle de protection sociale) et devoirs (financement de ce socle) à la personne et non au statut. Il faut aussi réinterroger la durée dans le temps du statut de micro- sociaux pour ne pas favoriser la concurrence déloyale.

5- Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Il faut lutter contre le travail détaché. Bien entendu, c'est la directive Bolkestein, elle même qu'il faut revoir. En attendant, je suis favorable à la « Clause Molière ». En tant qu'élue métropolitaine, j'ai proposé, sans succès, qu'elle soit ajoutée pour certains appels d'offres.

Il faut aussi favoriser le dialogue social au niveau des branches professionnelles afin d'éviter le dumping social entre entreprises du même secteur.

6- Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux.

Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Cette différence de traitement ne paraît pas justifiée. Votre proposition semble aller dans le bon sens puisqu'elle favorise aussi le développement de l'entreprise.

7- Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur?

Oui, je soutiendrai cette mesure

8- Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

J'ai bien entendu la colère et le désarroi de nombreux entrepreneurs avec le RSI . Je ne maîtrise pas suffisamment le sujet pour faire une proposition mais je suis convaincue que c'est en les associant à

la réflexion que la solution émergera.

9- Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Il est important de sécuriser le conjoint collaborateur. Je considère cependant que les conjoints doivent garder la liberté de choisir leur statut qui leur convient le mieux. Il convient donc d'identifier pourquoi certains ne le choisissent pour lever les freins.

10 - Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Oui, le savoir-faire artisanal est une richesse à préserver et développer. Il a d'ailleurs contribué à faire rayonner notre culture mondialement, dans différents secteurs : bâtiments, mode, cuisine... Il doit être soutenu par l'Etat. Cela passe par le soutien financier des innovations artisanales.

11- Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Oui, nous devons tirer les bénéfices de la révolution numérique (tout en se prémunissant des risques) et soutenir les artisans dans cette voie.

12- L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Oui, j'y suis favorable pour 2 raisons notamment.

Les corps intermédiaires me semblent un échelon indispensables pour la cohésion et la discussion. Par ailleurs, en accompagnements les entreprises et la formation, elles contribuent à la vitalité de nos territoires

Je me tiens à votre disposition pour tout complément et vous prie de croire, Madame, monsieur, en ma respectueuse considération.

Blandine Krysmann

Candidate PCD- DVD sur la 1^{ère} circonscription